



Le 15 novembre 1999

Monsieur Guy Lessard, président  
Conseil régional de l'environnement  
Chaudière-Appalaches  
45, rue Desjardins  
Lévis, Québec  
G6V 5V3

Monsieur,

J'ai lu avec intérêt le mémoire présenté par votre organisme à l'occasion de la consultation sur la gestion de l'eau menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Compte tenu de votre inquiétude concernant le fait que la Régie des assurances agricoles (RAAQ) assure des unités animales non autorisées par le certificat du ministère de l'Environnement (MEV), j'aimerais vous faire part des derniers développements dans ce dossier.

La problématique comporte deux éléments, le premier concerne l'échange des données entre le ministère de l'Environnement et la Régie et le second touche l'aspect légal. Un groupe de travail formé de représentants du MEV et de la RAAQ s'est penché sur la non correspondance des unités animales. Il conclut, entre autres, que la nature des données des deux organismes diffère, ce qui les rend difficilement comparables. En effet, les statistiques du MEV réfèrent à la capacité de logement d'un bâtiment alors que celles de la RAAQ fournissent le nombre total d'animaux produits par l'entreprise pendant l'année. De plus, dans plusieurs cas, le propriétaire du bâtiment et l'assuré sont deux personnes différentes.

Du côté légal, sept groupes oeuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement, ont demandé au Protecteur du citoyen un avis sur le fait que des unités animales produites en contravention du certificat d'autorisation soient assurées par la Régie. Dans son rapport de février 1998, le Protecteur du citoyen conclut que dans l'état actuel du droit, la Régie ne peut pas refuser d'assurer les unités animales qui excèdent le nombre apparaissant sur le certificat.



Je tiens toutefois à vous assurer que la Régie travaille en étroite collaboration avec le ministère de l'Environnement afin de trouver une solution à cette problématique. De plus, les modifications apportées récemment au Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole et au programme Prime-Vert du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation contribueront certainement à une meilleure gestion des fumiers.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le président et directeur général,

  
LUC ROY

c.c. : Monsieur André Beauchamp  
Commission sur la gestion de l'eau au Québec  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement